

# SEMAINE RELIGIEUSE

DE

## QUÉBEC

ET

### BULLETIN DES ŒUVRES

DE

### L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

---

#### ABONNEMENTS :

Canada : \$1.00. — Ville de Québec, États-Unis, et Pays  
de l'Union postale, \$1.50 (7 fr. 50).

Doivent être payés d'avance.

---

Manuscrits, communications et abonnements doivent être adres-  
sés à La SEMAINE RELIGIEUSE, 103, rue Ste-Anne, Québec.

---

La SEMAINE RELIGIEUSE DE QUÉBEC est publiée par l'Action  
Sociale Catholique, propriétaire, et est imprimée au No 103, rue  
Ste-Anne, Québec, par *L'Action Sociale Limitée*.

---

Imp. par L'ACTION SOCIALE LIMITEE 103, rue Sainte-Anne, Québec

## VIN SAINT-NAZAIRE

Archevêché de Québec, 1er août 1905.

Après m'être assuré que la fabrication du vin de messe dit de SAINT-NAZAIRE, vendu par la maison A. TOUSSAINT & CIE se fait toujours sous la surveillance immédiate d'un prêtre compétent, je n'hésite pas, sur le rapport de ce dernier, à renouveler l'approbation que j'ai déjà donnée à ce vin liturgique dans ma circulaire du 1er mars 1897.

† L.-N., ARCH. DE QUÉBEC.

---

« Les vins importés, même avec les meilleures recommandations, ne nous mettront jamais à l'abri de toute inquiétude.

« ... Messieurs A. Toussaint & Cie ont établi à Québec une fabrique spéciale de vin de messe. Comme témoignage de ma satisfaction et pour assurer le succès d'une entreprise si importante pour le clergé, j'ai chargé un de mes prêtres de surveiller la fabrication des vins liturgiques de cette maison ; sur le rapport très favorable de cet ecclésiastique, je n'hésite pas à le recommander de nouveau à messieurs les curés du diocèse.

« Si nous arrivons à fabriquer au pays tout notre vin de messe, ce sera un grand soulagement pour tous les prêtres. »

---

Depuis la mort de Mgr Laflamme, M. l'abbé Ph. J. Fillion a été chargé de surveiller la fabrication de nos vins liturgiques, et cela à la demande expresse de Monseigneur l'Archevêque de Québec.

A. TOUSSAINT & CIE

# LE FEU

## DANS LES MAISONS D'EDUCATION

est un danger constant si l'intérieur  
n'est pas recouvert de matériaux  
incombustibles.

### "LINABESTOS"

est la seule planche murale

#### ENTIÈREMENT À L'ÉPREUVE DU FEU

Les autres contiennent soit des fibres de bois, soit de la pâte à papier, lattes, refente de bois, asphalte, colle grasse, ou autre substance dangereuse; LINABESTOS est entièrement fait d'amiante et de ciment Portland.

LINABESTOS est donc à l'épreuve du feu : il ne craque pas, ne gauchit pas, ne "travaille" pas. Aucune vermine ne peut y trouver refuge.

#### COUTE PEU

Demandez notre livret « D » et échantillons.

**LA CIE DES PRODUITS  
D'AMIANTE ET DE CIMENT.  
78, rue St-Pierre, - QUEBEC.**

Succursales : Halifax, N. E., St-Jean, N. B.,  
Sydney, C. B.

**F. P. GAUVIN**

**FABRICANT**

**d'ameublements d'églises**

---

**IMPORTATEUR D'ARTICLES RELIGIEUX**

---

**324, rue St-Jean, - QUEBEC**

---

**A LOUER**

**CIERGES ET VINS DE MESSE**

**MAISON J.-B. LASNIER PÈRE**

FABRICANT DE CIERGES, BOUGIES, CHANDELLES  
IMPORTATEUR DE VINS DE MESSE

*La maison J.-B. Lasnier père est autorisée par Monseigneur l'Archevêque de Québec à vendre du vin de messe et des cierges pour toutes fins liturgiques.*

ENTREPOT, MAGASIN ET BUREAU  
**RUE ST-GEORGES, LÉVIS.**

TÉLÉPHONES  
Bell 91  
National 169

**STATUES**

**PRIX  
BAS**

*Nous avons toujours un assortiment étendu de statues religieuses.  
Nous nous occupons aussi et spécialement de*  
**DÉCORATION D'ÉGLISES.**

**ALYRE PREVOST, SCULPTEUR STATUAIRE 26, St-Stanislas, Québec.**

Casier 12      Téléphone 929

— ENTREPOT DE —

**VINS DE MESSE**

FOURNISSEUR DU CLERGÉ

**J. BAILLARGEON**

Bureau :  
64, rue St-Pierre,  
QUEBEC.



# L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

SECRETARIAT GÉNÉRAL DES ŒUVRES

101, rue Sainte-Anne, 101

QUÉBEC.

CASE POSTALE, 126.

TÉLÉPHONE BELL, 3105.

## LIVRES, BROCHURES, TRACTS, ETC., A LA DISPOSITION DE TOUS LES MILITANTS DE L'ACTION CATHOLIQUE.

**Premier Congrès de Tempérance du diocèse de Québec, 1910;**—Compte rendu. Un fort volume de 800 pages, grand in-octavo, prix 50 sous; franco par la poste, 75 sous. Relié, percaline, \$1.00 l'unité, \$1.25 par la poste.

**Directoire pour la lutte contre les débits de boisson.—Prohibition—**Manuel pratique des antialcoolistes. Brochure de 32 pages, grand in-octavo, avec couverture. L'unité, 25 s. us.

**Le Guide des Comités paroissiaux:** Manuel pour aider à la fondation et au fonctionnement des succursales paroissiales de l'Action Sociale Catholique : Éditions de l'Action Sociale Catholique : 10 sous l'unité ; \$1.00 la douzaine ; \$6.50 le cent.

### ABONNEMENTS

**L'Action Sociale.** — Le grand organe canadien-français de défense religieuse. Édition quotidienne : 12 mois, \$3.00 ; 8 mois, \$2.00 ; 4 mois, \$1.00.

Édition hebdomadaire : 1 an, \$1.00.

**La Semaine Religieuse de Québec et Bulletin des œuvres de l'Action Sociale Catholique :** Revue hebdomadaire de doctrine et d'informations religieuses. Prix : 1 an, \$1.00. Pour la ville de Québec, les États-Unis et l'Union postale \$1.50. — Payable d'avance

**Le Croisé.** — Bulletin mensuel d'action sociale catholique, et organe de la Croix Noire. Prix : 1 an, 50 sous.

**GARAND & THIBAULT, DOREURS,  
ARGENTEURS  
et NICKLEURS**

308 $\frac{1}{2}$ , rue Saint-Joseph, QUÉBEC Tél. 4448.

Atelier pour le placage de l'or, de l'argent, du nickel, du cuivre.—Oxydage  
— Vieilles argenteries remises à neuf.— Couchettes en cuivre  
et vieux lustres nettoyés et vernis.—Argenteries de voitures.

Aussi : Réparation de vases sacrés et de bronzes d'églises.

Une Spécialité : **OUVRAGE GARANTI.** Une visite est sollicitée.

# HARMONIUMS - ORGUES

A CLAVIER TRANSPOSITEUR

## PRATTE



POUR  
ÉGLISES,  
CHAPELLES,  
MAITRISES.



INDISPENSABLE  
PARTOUT  
OU L'ON  
CHANTE



PRIX : de \$75.00 à \$280.00.

Outre le clavier transpositeur (indispensable pour accompagnement), ces instruments, comme richesse du son et solidité de construction, sont infiniment supérieurs aux harmoniums ordinaires du commerce.

FRAIS DE TRANSPORT A NOTRE CHARGE.

Nous adresserons avec plaisir notre catalogue illustré sur demande.

## ANTONIO PRATTE

### FABRIQUE DE PIANOS PRATTE

2502 et 2504, boulevard St-Laurent, - - - MONTRÉAL

# Congrès Eucharistique Internatio- nal à Lourdes (France)

## LES CONGRESSISTES DU CANADA

sous la direction spirituelle de

Sa Grandeur Monseigneur Paul-Eugène Roy

Evêque Auxiliaire de Québec

partiront le 2 juillet prochain

— PAR LE —

**"SS. ALSATIAN"**

Ce navire est le nouveau palais flottant de la ligne Allan; il est pourvu de 4 hélices et de toutes les améliorations les plus modernes.

La députation du Canada, qui se rendra au Congrès de Lourdes et ensuite à Rome, comptera plusieurs évêques, un nombreux clergé et quelques centaines de laïques, dames et messieurs.

Pour Lourdes, toutes dépenses comprises, avec excursions à Londres, Paris, Versailles et séjour à Lourdes pendant le Congrès

2e classe \$282.00—1ère classe \$322.00

Pour Rome et retour par la Suisse

2e classe \$402.00.—1ère classe bateau, (2e chemin de fer) \$472.00

Le programme comprendra la visite des principales villes de France, de Suisse et d'Italie avec un séjour d'une semaine à Rome.

Les Congressistes auront la faculté de prolonger à leur gré le séjour en Europe.

Il est absolument important de s'inscrire immédiatement pour retenir les chambres à l'Hotel à Lourdes et sur le steamer.

Pour le programme officiel s'adresser à

## HONE & RIVET

les organisateurs

31 rue Buade, Québec, ou 9 Boulevard Saint-Laurent, Montréal

---

# SEMAINE RELIGIEUSE

DE

QUÉBEC

ET

BULLETIN DES ŒUVRES DE L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

---

## SOMMAIRE

*Calendrier de la semaine, 625. — Les Quarante-Heures, 625.*

**Partie officielle :** Nominations ecclésiastiques, 625.

**Partie non officielle :** CAUSERIE DE LA SEMAINE : Les Cardinaux, 625.

— LITURGIE : Terme et interruption du noviciat des religieux, 629. Funérailles, 630. — CHRONIQUE DIOCÉSAINÉ : 630. — Feu l'abbé A.-H. Marceau, 631. — REVUE DU MONDE CATHOLIQUE : Rome, 633 ; France, 633 ; Belgique, 634 ; États-Unis, 635. — LES LIVRES : 636.

**Bulletin social :** DOCTRINE : Graves paroles de S. S Pie X, 637. — FAITS ET ŒUVRES : Nos amis de l'Ange-Gardien, 639.

---

## CALENDRIER DE LA SEMAINE

**Dimanche, 21 juin.** — III ap. Pent. SOL. DU SACRÉ-CŒUR.  
**Lundi, 22.** — S. PAULIN, évêque et conf.  
**Mardi, 23.** — De la férie.  
**Mercredi, 24.** — De la férie.  
**Judi, 25.** — S. GUILLAUME, abbé.  
**Vendredi, 26.** — SS. JEAN et PAUL, martyrs.  
**Samedi, 27.** — Vigile de S. Jean-Baptiste.  
**Dimanche, 28.** — IV après Pent. NAT. DE S. JEAN-BAPTISTE, *dbl. 1ère cl.*

## QUARANTE-HEURES

21 juin, St-Germain. — 23, St-Samuel ; St-Hilaire de Dorset. — 24, St-Nazaire. — 25, St Jean-Deschaillons. — 26, St-Pierre de Broughton. — 28, St-François, I. O.

---

## **PARTIE OFFICIELLE**

---

### **NOMINATIONS ECCLÉSIASTIQUES**

Par décision de Mgr P.-E. Roy, administrateur du diocèse :

M. l'abbé J.-H. Cinq-Mars, curé de St-François, Ile d'Orléans, est nommé curé des Grondines.

M. l'abbé Joseph Rochette curé de St-Nazaire, est nommé curé de St-François, Ile d'Orléans.

M. l'abbé Pierre Dion, vicaire à St-Roch de Québec, est nommé curé de St-Nazaire.

---

## **PARTIE NON OFFICIELLE**

---

### **CAUSERIE DE LA SEMAINE**

#### **LES CARDINAUX**

*(Suite et fin)*

Le cérémoniaire pontifical, en remettant le billet de nomination au nouveau cardinal, lui indique le jour où il sera reçu par le Pape, qui lui imposera le rochet et la barrette rouge. Dès ce moment, les nouveaux cardinaux ont le droit de revêtir tous les insignes de leur dignité, à l'exception du chapeau rouge, qui leur est solennellement conféré en Consistoire public, et ils jouissent de toutes les prérogatives attachées à leur titre. C'est ainsi qu'advenant la tenue d'un Conclave avant que le chapeau leur ait été conféré, tous les cardinaux proclamés en consistoire secret prendraient part, de plein droit, à l'élection pontificale.

Après le consistoire public, où le chapeau est imposé aux nouveaux cardinaux, le Pape tient un nouveau Consistoire secret où « il commence par fermer la bouche aux nouveaux élus, puis leur assigne le titre qu'ils doivent avoir, leur passe au doigt l'anneau cardinalice, et termine le Consistoire en rouvrant la bouche aux

nouveaux cardinaux, leur donnant plein pouvoir de parler dans les Congrégations et de dire leur sentiment pour le plus grand bien de l'Église.»

On sait que le Pape crée parfois des cardinaux sans révéler leurs noms. Ainsi, après avoir nommé plusieurs nouveaux cardinaux, dans un Consistoire secret, le Pape dira : « *alios autem* (suit leur nombre) *in pectore reservamus arbitrio nostro quandoque declarandos.* » Ce sont les cardinaux *in petto*. Au dernier Consistoire du 25 mai, le Pape a proclamé le nom du Cardinal Bello, archevêque de Lisbonne, créé et réservé *in petto* au Consistoire de 1911.

Il est à noter que si le Pape vient à mourir sans avoir proclamé les cardinaux qu'il a réservés *in petto*, la nomination de ces derniers est nulle et le successeur n'est aucunement tenu de confirmer ce choix, même s'il vient à connaître leur nom. Ainsi, Léon XIII fut créé cardinal *in petto* par Grégoire XVI le 19 janvier 1846 et ne fut jamais proclamé par ce Pape. Ce ne fut que sept ans après, le 19 décembre 1853, que Pie IX créa Mgr Pecci cardinal.

La juridiction des cardinaux, comme tels, est double : elle s'exerce à la fois dans l'église de Rome que le Souverain Pontife leur donne comme *titre* au Consistoire secret, qui suit le Consistoire public où ils reçoivent le chapeau, et dans les Congrégations romaines, où cette juridiction s'étend à l'Église universelle.

Autrefois, les cardinaux jouissaient, dans l'église de leur titre, d'une juridiction quasi-épiscopale. D'ailleurs, ces titres formaient alors comme autant de diocèses séparés qui se gouvernaient selon la volonté de leurs cardinaux titulaires respectifs. Depuis la constitution *Romanus Pontifex* d'Innocent XII (17 septembre 1692), la juridiction qu'exercent les cardinaux dans l'église de leur titre « se limite au service du chœur et au droit de nommer aux diverses charges », le clergé de ces églises restant soumis au gouvernement du Vicariat de Rome. D'après la décision portée par une commission cardinalice instituée par Léon XIII, décision portée le 25 janvier 1880, les cardinaux ont cependant le pouvoir de consacrer les autels dans les églises de

leur titre, sans être obligés d'en demander la permission au Cardinal-Vicaire.

De plus, dans ces mêmes églises, les cardinaux titulaires ont droit à tous les honneurs qui sont attachés à une véritable juridiction.

Mais c'est dans les Congrégations romaines, où les cardinaux siègent de plein droit, que leur juridiction s'exerce entière, et c'est de là qu'elle s'étend à toute l'Église. Tous y sont véritablement les conseillers et les coadjuteurs du Souverain Pontife et y remplissent la charge de juges, dans toutes les causes ecclésiastiques ressortissant de chacune des Congrégations qui leur ont été assignées par le Souverain Pontife.

Advenant la vacance du Siège Apostolique, les cardinaux ont le droit et le devoir d'élire le Pape, et, pendant la vacance, c'est le Cardinal-Camerlingue de la Sainte Église qui est chargé de droit de l'administration du Siège Apostolique, sans pouvoir exercer toutefois aucun acte de juridiction suprême, laquelle n'appartient qu'au Souverain Pontife.

Les cardinaux, à cause de la juridiction universelle qu'ils exercent dans les Congrégations romaines, ont droit de revêtir partout les insignes de la juridiction, qui sont le rochet découvert et la cappa. De même, ils ont droit, dans toutes les cathédrales, à l'usage du trône épiscopal, l'évêque du diocèse devant occuper, en leur présence, la première stalle du chœur. De même, les cardinaux revêtus du caractère épiscopal ne peuvent officier qu'au trône, jamais au fauteuil, si ce n'est dans les basiliques patriarcales par respect pour la majesté pontificale. Un cardinal non revêtu du caractère épiscopal, comme le sont généralement les cardinaux-diacres, avait droit de porter la croix pectorale dès qu'il se trouvait hors du territoire des anciens États Pontificaux ; depuis le *Motu Proprio* du 25 mai 1905, ce privilège existe même pour les cardinaux de Rome.

On sait que c'est exclusivement parmi les cardinaux que le Souverain Pontife choisit les *protecteurs* des Congrégations Religieuses et des Archiconfréries, chacun des cardinaux choisis pour remplir ce rôle honorifique devenant, pour les Congrégations dont il est nommé le Protecteur, « l'intermédiaire gracieux

des faveurs du Saint-Père », en même temps que leur appui et leur défenseur.

Enfin, à la dignité cardinalice est attaché un privilège considérable, celui de l'*oraculum viva vocis*, « en vertu duquel un cardinal, certifiant que le Pape lui a dit telle chose ou donné tel ordre, doit être cru sur parole et n'est pas tenu de donner la preuve de ce qu'il affirme. » C'est ainsi que les Congrégations sont tenues de délivrer, sur la simple signature d'un cardinal affirmant que le Pape a accordé telle faveur à telle ou telle personne, le témoignage authentique de la grâce accordée.

Puissent ces modestes pages nous faire comprendre encore mieux la grandeur de la dignité que S. S. Pie X a accordée à notre vénérable Archevêque, en l'appelant à prendre place dans cette auguste assemblée qu'est le Sacré-Collège.

A. H.

---

---

## LITURGIE

### TERME ET INTERRUPTION DU NOVICIAT DES RELIGIEUX

La Sacrée Congrégation des Religieux, par un décret du 3 mai 1914, a statué et décrété ce qui suit :

1° L'année entière du noviciat, qui seule est exigée pour la validité de la profession, devra à l'avenir, se compter non pas mathématiquement d'heure à heure, mais de jour à jour. Il faudra compter de même pour les trois années entières des vœux simples qui doivent précéder la prestation des vœux solennels.

2° Le noviciat est interrompu et par conséquent doit être recommencé et accompli de nouveau en entier : a) si le novice est renvoyé par le Supérieur et quitte la maison ; b) s'il laisse la maison sans l'autorisation du Supérieur ; c) s'il passe même avec l'autorisation du Supérieur plus de trente jours hors de l'enceinte du noviciat.

3° Si le novice avec l'autorisation du Supérieur, passe moins de trente jours, de suite ou non, hors de la maison, bien que soumis à l'autorité de son Supérieur, il est requis et il suffit pour que les vœux soient valides de suppléer le nombre de jours passés au dehors ; mais les Supérieurs ne doivent profiter de cette autorisation que pour des raisons sérieuses et importantes.

## FUNÉRAILLES

L'oraison *Non intres* (qui n'admet aucun changement de genre ou de nombre) doit se dire : 1° Après le service *corpore praesente* ; 2° même au service *corpore absente*, si c'est un évêque qui préside l'absoute. — S'il y a absoute pour un même défunt dans deux églises, cette oraison ne se dit que dans l'église où la messe a été célébrée (S. R. C., 3575).

Après l'élévation, aux messes chantées, il est permis de chanter quelque motet, à condition qu'il se rapporte à la Sainte Eucharistie (S. R. C., 3827). — Il est donc défendu aux services de chanter *Miseremini*... (S. R. C., 4239), ou quelque chose d'analogue ; on peut cependant conserver l'usage de chanter *Pie Jesu*... et *Jesu, Salvator mundi*...

Il ne convient pas d'attacher à la croix de procession, aux funérailles, un crêpe ou un ruban noir ou blanc.

---

---

**CHRONIQUE DIOCÉSAIN**

**Visite pastorale.** — Monseigneur P.-E. Roy, administrateur du diocèse pendant l'absence de Son Éminence, est revenu à Québec, lundi, le 15 du courant. Sa Grandeur a interrompu la visite pastorale à Saint-Marc des Carrières, pour la reprendre à Saint-Casimir le 9 septembre.

**Fête-Dieu.** — La procession du Très Saint Sacrement s'est faite, dans les différentes paroisses de la ville, avec la solennité accoutumée et par un temps superbe. Partout les décorations étaient magnifiques et surtout le recueillement des fidèles très impressionnant. De beaux arcs de triomphe se dressaient ici et là. Un grand nombre de reposoirs faisaient l'admiration des milliers de fidèles, qui, suivant une pieuse coutume, les ont visités dans l'après-midi et la soirée.

Que Notre Seigneur en soit consolé et protège notre ville contre la marée montante des modes indécentes et des profanations du dimanche !

**Souscription du clergé.** — La souscription des membres du clergé pour Son Éminence le Cardinal sera bientôt close ; elle fera honneur aux donateurs et redira une fois de plus l'affection que porte à leur archevêque nos prêtres et nos religieux.

## FEU L'ABBÉ A.-H. MARCEAU

M. l'abbé Anicet-Hilaire Marceau, récemment décédé curé de N.-D. de Laterrière, a été l'un de nos anciens confrères du diocèse de Québec, et se trouva « englobé » dans le nouveau diocèse de Chicoutimi, lors de sa création en 1878. Cela nous reporte toujours bien à 36 ans en arrière et en dit long à plus d'un, sur la rapidité de la vie !

Il était né à Saint-Vallier (Bellechasse) le 14 janvier 1842, et il fit ses études au petit et au grand séminaire de Québec. Ce séjour à Québec fit évidemment sur lui la plus profonde impression, puisque, sa vie durant, tout de Québec, gens et choses, lui fut comme une sorte d'idéal.

Ordonné prêtre le 24 septembre 1865, par Mgr Baillargeon, il fit un an de vicariat à l'Isle-Verte, dont son oncle, M. Jean-Lazare Marceau était alors curé, et trois ans (1866-69) à la Baie Saint-Paul. Ce fut aussi dans le même comté de Charlevoix que se passa la première période de sa carrière curiale : de 1869 à 1875, à la Petite-Rivière Saint-François, et, de 1875 à 1883, à Sainte-Agnès. De son séjour dans l'une et dans l'autre de ces paroisses, il est aussi resté quelque chose dans la vie de l'abbé Marceau.

Pour commencer par le moins important, au point de vue de la valeur des choses, et, d'ailleurs, par le commencement, sa résidence à la Petite-Rivière lui valut, dans le fameux « Congrès » de jadis, le nom de guerre « Roi des Anguilles ». Pour éviter au lecteur de se casser la tête en cherchant à s'expliquer ces dénominations, je dirai d'abord que les rivages de la Petite-Rivière sont un lieu de prédilection pour les anguilles lorsqu'elles remontent ou descendent le cours du fleuve Saint-Laurent, et que les riverains ne manquent pas d'en profiter pour y faire des pêches merveilleuses. D'autre part, ajouterai-je pour les jeunes gens, le « Congrès » était une sorte d'association amicale entre ecclésiastiques vivant à des distances considérables, et se réunissant, une fois chaque hiver, à la Baie-Saint-Paul ; et cela au prix de longs trajets en voiture, alors qu'il y avait sur la rive nord du fleuve encore moins de chemins de fer qu'aujourd'hui. Faisaient partie de ce Congrès : les deux évêques Racine, de Sherbrooke et de Chicoutimi, l'abbé J. Auclair, curé de Québec, l'abbé Lepage, vicaire à Saint-Jean-Baptiste, et les curés du haut de Charlevoix. Du reste, le « curé de Québec », qui pratiquait les muses à ses heures, a immortalisé le Congrès dans un poème qui, je crois, a même vu sa deuxième édition, et qui est une rareté aujourd'hui, et dans lequel il traça de façon très originale le portrait de chacun

des membres de l'association, désigné chacun sous un nom fantaisiste. C'est là et alors que l'abbé Marceau acquit la désignation monarchique et ichtyologique que j'ai indiquée.

Mais, de son séjour à Sainte-Agnès, il garda un souvenir bien autrement précieux. Comme font tous les curés, il étudia la vie de la patronne de sa paroisse, et y puisa, pour la sainte Martyre Agnès, les motifs d'une dévotion qui ne fut surpassée, chez lui, que par sa tendre piété envers la Sainte Vierge, et qui ne souffrit d'aucune diminution durant tout le reste de sa vie.

Cependant, en 1883, l'évêque de Chicoutimi, Mgr D. Racine, l'appela aux fonctions de directeur du grand séminaire de Chicoutimi, où il remplaça le chanoine G. Bouges qui rentrait en France. Il remplit cette charge si importante durant douze années, formant des séminaristes à la spiritualité et à la discipline ecclésiastique, donnant le premier l'exemple de la scrupuleuse observance de la règle, vraiment *forma gregis*.

Enfin, en 1895, S. G. Mgr Labrecque lui confia la paisible paroisse de N.-D. de Laterrière, dont il fut curé durant 19 années, jusqu'à sa mort.

Il se proposait bien, nous a-t-on dit, de venir prendre part à nos fêtes cardinalices de la semaine prochaine. Mais la Providence a voulu qu'il se réjouisse plutôt dans le sein de Dieu du grand événement, dont l'annonce lui a du moins, comme à nous tous, apporté tant de joie.

Feu l'abbé Marceau était d'un caractère et d'un tempérament qui ne se rencontrent pas souvent. Sensible et impressionnable, poète et musicien, de verbe un peu confus et lent, il ne pouvait que difficilement donner de ses sentiments une expression complète. Un geste d'enfant, une phrase, un procédé, enfin ce que nous appelons la moindre des choses, tout lui était, suivant le cas, sujet de joie très vive ou d'accablante douleur. Aussi, les occasions de blessures étant de belle abondance dans ce monde mauvais, et étant donné le genre d'esprit dont il était doué, je suis sûr que ce prêtre défunt a subi ici-bas un véritable martyre et qu'il s'est acquis, pour la vie éternelle, une moisson de mérites dont nous ne saurions avoir la moindre idée.

La fidélité entière à tous ses devoirs, l'esprit de prière et de mortification, l'humilité, la soumission complète aux vues de ses supérieurs, voilà les vertus dont ce saint prêtre, durant tout le cours de sa carrière, a donné l'exemple à ceux qui l'ont connu.

Décédé le 2 juin à l'Hôtel-Dieu de Chicoutimi, feu M. Marceau a été inhumé dans l'église de sa paroisse, N.-D. de Laterrière, au milieu d'une grande assistance de prêtres et de fidèles.

V.-A. HUARD, ptre.

## REVUE DU MONDE CATHOLIQUE

### ROME

**Promotions au Cardinalat.** — Nous ne parlerons pas ici de la création des nouveaux Cardinaux, des fêtes aussi belles que nombreuses auxquelles le grand acte du Saint-Père a donné lieu. Tous les journaux ont avec raison longuement entretenu le public sur ce sujet important.

**Un centenaire.** — Dimanche le 24 mai, Rome a célébré le centenaire de la rentrée triomphale de Pie VII, au retour de l'exil et de l'emprisonnement auxquels l'avait condamné, depuis août 1809, la tyrannie de Napoléon I.

C'est à l'église de Santa Maria della Minerva que les catholiques de Rome ont commémoré le centenaire du retour providentiel de Pie VII dans sa capitale. Une messe de communion a été dite par le cardinal Cassetta. Une messe pontificale a été chantée par le cardinal Farley, archevêque de New-York, et un salut solennel par le cardinal Pompili, Vicaire de Sa Sainteté.

**Procès de béatification.** — La Sacrée Congrégation des Rites vient de voter l'admission à l'étude de la cause en canonisation de Sœur Thérèse de l'Enfant-Jésus, « la petite fleur du Carmel de Lisieux », décédée il y a quatorze ans seulement. On attribue un grand nombre de miracles à son intercession.

### FRANCE

**Sur la pente.** — Les élections législatives des 26 avril et 10 mai ont amené à la Chambre un groupe bien plus nombreux de socialistes qui dévorent peu à peu leurs précurseurs, les radicaux et les prétendus modérés. L'abbé Lemire, révolté contre ses supérieurs, s'est fait réélire à Hazebrouk, et le 17 mai il réussissait à devenir maire de la ville.

**Épisodes de la persécution.** — A Montauban, Mgr Marty, sous prétexte qu'il a fait une procession, le Jeudi-Saint, en visitant les églises de la ville a été condamné à cinq francs d'amende. Le vaillant évêque qui avait fièrement refusé d'aller comparaître devant le Tribunal a fait publier intégralement dans sa « Semaine Religieuse » le texte de sa condamnation et n'y ajoute que ce bref et fier commentaire : « Monseigneur ne paiera pas. »

— A Mamers, comme rançon du triomphe de Caillaux, le maire, un blocard de la plus belle eau, a supprimé les processions.

— Dans les villes de Limoges, de Poitiers, de Boulogne-sur-Mer, des sectaires obtus autant qu'arriérés ont intenté des procès à ceux qui, le jour de la fête de Jeanne d'Arc, ont pavoisé aux couleurs du Pape, alors que dans les grandes villes, à Paris surtout, on a arboré les drapeaux pontificaux par milliers sans que personne y ait trouvé à redire.

— A Lille, on poursuit deux anciens Frères des Écoles Chrétiennes qui, avec un domestique et un pharmacien, sont accusés du crime d'avoir reconstitué une Congrégation. C'est avec cela qu'on amuse les imbéciles et la canaille.

— Les Jésuites de Mouveaux ont été chassés de leur maison, le 16 mai.

— A Paris on vend présentement le mobilier des anciens couvents volés. Et après cela, les bonnes gens, à courte vue, iront toujours proclamant que la persécution ne sévit pas au beau pays de France.

**La béatification de deux industriels.** — Le tribunal diocésain de Lille, après avoir tenu 50 séances et entendu un nombre considérable de témoins, a prononcé une sentence dont voici la partie essentielle, au sujet de MM. Philibert Vrau et Camille Feron-Vrau, grands industriels lillois, décédés pieusement il y a quelques années.

« Nous avons acquis la conviction que ceux-ci ont pratiqué les vertus théologales et morales, et plus spécialement la foi, la charité, l'humilité, la pauvreté pratique, la dévotion au Très Saint-Sacrement et à la Bienheureuse Vierge Marie à un degré vraiment héroïque, et, partageant l'opinion générale qu'ils ont vécu saintement, nous jugeons qu'il y a lieu de demander à la Sainte Église d'instituer un second procès dont la conclusion serait la béatification des serviteurs de Dieu, Philibert Vrau et Camille Feron-Vrau. »

**Activité catholique.** — La plus grande activité catholique règne dans tous les diocèses de France. L'épiscopat et le clergé s'y montrent admirables de dévouement.

Citons entre autres le diocèse de Quimper, en Bretagne, qui compte maintenant 200 Unions d'action catholique pour 314 paroisses. Un bureau diocésain vient d'y être institué, par Mgr Duparc, pour lier entre eux tous les comités de paroisses. C'est l'évêque lui-même qui trace le programme d'action. Les œuvres sont partagées en quatre sections : œuvres de foi et de piété ; œuvres scolaires et post-scolaires ; œuvres de presse et de propagande ; œuvres charitables et sociales.

Mgr Duparc a aussi institué un *Livret de catholicité* que devront se procurer toutes les familles du diocèse. Sur ce livret de famille, seront inscrits les noms du père et de la mère, avec la date de leur mariage, les noms des enfants avec les dates importantes de leur vie chrétienne.

## BELGIQUE

**Vote de la loi scolaire.** — Le sénat a voté définitivement, le 14 mai, la loi scolaire qui, dans une certaine mesure, consacre l'égalité de l'enseignement libre et de l'enseignement officiel au sujet des subsides publics. C'est là une nouvelle victoire pour le parti catholique.

## ÉTATS-UNIS

**Usage maintenu.** — Suivant l'usage établi par Roosevelt et adopté par Taft, le président Wilson a assisté, en compagnie de ministres, de sénateurs, de juges de la Cour suprême et d'ambassadeurs, à une messe solennelle, dans l'église Saint-Patrick, à Washington, le 27 novembre 1913, jour de la fête d'actions de grâces ou *Thanksgiving day*. Le président a tenu à assister en personne à cette cérémonie catholique, en dépit des protestations haineuses de quelques sectaires.

**Bel exemple.** — Les représentants des trois grandes républiques latines de l'Amérique du Sud ainsi que les délégués mexicains, réunis en conférence à Niagara, ont tenu à faire précéder leurs délibérations d'une grand'messe avec sermon. Leurs collègues protestants, les délégués des États-Unis, ont eu la courtoisie de les accompagner. Les petits-fils de l'Espagne catholique ont tenu à demander, en face du monde, les bénédictions de Dieu sur leurs difficiles délibérations.

Les « grands » journaux ont passé cet acte sous silence ; mais ils n'ont pas oublié de décrire une seule des réceptions auxquels les délégués étaient invités.

**Dans le cloître.** — L'entrée en religion de Mme Henriette Nichols Smith, veuve de Charles Emory Smith, ancien ministre des Postes et ancien ambassadeur des États-Unis à Saint-Petersbourg, met en émoi la presse américaine et suscite partout d'élogieux commentaires. Depuis la mort de son mari, survenue en 1908, Mme Nichols Smith s'était vouée corps et âme à toutes les bonnes œuvres. L'Institut de Notre-Dame de la Doctrine chrétienne où elle vient d'entrer comme novice possède une maison dans un des quartiers les plus denses et les plus misérables de New-York. C'est là même, qu'un jour, la noble patricienne, devenue servante des pauvres, dépensera sa vie au soulagement des souffrances humaines.

**Prêtre-architecte.** — L'abbé Langlais, ancien élève du Séminaire de Rimouski, et maintenant curé de Sainte-Anne de Napoléonville, en Louisiane, a utilisé ses moments de loisir à étudier à fond l'architecture religieuse. Il vient d'être nommé par l'archevêque de la Nouvelle-Orléans, architecte-consulteur des constructions religieuses avec la charge d'examiner d'accepter ou de refuser au nom de l'archevêque les plans et devis de tout édifice religieux qui se construit dans ce vaste diocèse.

Comme on élève, par le temps qui court, beaucoup d'édifices religieux dans la Louisiane, cette nomination aura le bon effet d'empêcher la construction d'églises où le caprice tient lieu de la véritable architecture et où l'on rencontre un pandemonium de tous les styles.

**Un évêque honoré.** — Le gouverneur Johnson de la Californie, a nommé Mgr Conaty, évêque de Los Angeles, représentant de cet État aux fêtes américaines du centenaire de la paix avec l'Angleterre qui auront lieu à Washington, au mois de février 1915.

## LES LIVRES

Abbé CAMILLE ROY. *Nouveaux Essais sur la Littérature canadienne*. Québec (Imprimerie de l'Action Sociale Limitée, 1914), in-12 392 pages, 75 cents. En vente chez les principaux libraires de Québec et de Montréal.

La *Semaine Religieuse* est heureuse de saluer l'apparition du bon livre que vient de publier M. l'abbé Camille Roy. Depuis quelques années, l'auteur avait donné à nos revues et à nos grands quotidiens plusieurs études littéraires sur les écrivains canadiens. Ces études avaient été lues et goûtées, mais on regrettait qu'elles fussent dispersées et d'une consultation difficile. M. l'abbé Roy a mis fin à cet inconvénient en les réunissant en un beau volume. Ces pages de saine critique seront relues avec fruit. Il nous est si utile de connaître l'opinion d'un juge compétent sur la valeur des ouvrages canadiens ! Et dans ces *Nouveaux Essais*, l'auteur étudie tour à tour Louis Fréchette, Sir A.-B. Routhier, Thomas Chapais, Adjutor Rivard, l'abbé Groulx, l'abbé Chartier, Hector Bernier, Paul Morin, etc.

Voici donc un livre bien précieux au point de vue de la littérature canadienne et qui ferait grand bien à des élèves de Seconde et de Rhétorique. Souhaitons-lui d'être donné en grand nombre à la prochaine distribution de prix de nos collèges classiques.

*Stories from the Field Afar*. Publié par la Société catholique des Missions Étrangères d'Amérique à Ossining P. O. New-York. Petit in-18, 156 pages, superbement illustré et relié, prix \$0.60 franco.

La vaillante revue catholique *The Field Afar*, organe du nouveau séminaire américain des Missions Étrangères, vient de publier en volume une série de nouvelles des plus intéressantes sur les missions de la Chine et autres lieux, nouvelles parues d'abord dans les colonnes du *Field Afar*. De superbes illustrations ajoutent à la valeur du texte, et le volume, superbement relié, donne une bonne idée du zèle et des efforts dont font preuve les missionnaires catholiques américains pour évangéliser les pauvres Chinois.

*Le Congrès de Lourdes*. Par E. C., membre du Comité permanent des Congrès eucharistiques internationaux. Fascicule publié par la Bonne Presse, 5, rue Bayard, Paris ; 16 pages, illustrée en couleurs, prix 0 fr 05 (port 0 fr. 05) ; remises considérables pour les quantités : pour 6 on en reçoit 7, 15 pour 12, 70 pour 50, 150 pour 100, 800 pour 500.

Voilà un tract des plus utiles à la veille du grand Congrès de Lourdes. En quelques pages, l'auteur fait connaître les origines, le but, l'histoire et les résultats des congrès eucharistiques internationaux, et en même temps les raisons providentielles, le programme d'études de celui qui se prépare à Lourdes, et les moyens de le préparer et de s'y unir.

C'est une brochure à répandre.

---

## BULLETIN SOCIAL

---

### DOCTRINE

GRAVES PAROLES DE S. S. PIE X

Tous les hommes d'œuvres sincèrement et intégralement catholiques ont tressailli de joie en lisant le grave et lumineux discours que le Souverain Pontife a prononcé, en réponse à S. É. le Cardinal Bégin, le 27 mai dernier, lors de la remise de la barrette aux nouveaux cardinaux. Au milieu des luttes douloureuses provoquées par de très graves écarts commis, en ces derniers temps, dans le domaine de l'action sociale catholique par certains catholiques, voire par des prêtres et des religieux, le discours du Pape, prononcé avec une énergie remarquable, ne pouvait pas ne pas avoir un retentissement considérable dans le monde entier. C'est le Pilote de la barque de Pierre qui vient de signaler de nouveau aux fidèles, et particulièrement à ceux qui sont immédiatement sous ses ordres, les évêques et les prêtres, ces écueils dangereux que sont les vagues idées d'« aspiration moderne » et de « forces du progrès » et l'affirmation plus nettement radicale de « l'existence d'une conscience laïque, opposée à la conscience de l'Église. » — *« Oh ! combien de navigateurs, combien de pilotes, et — que Dieu ne le permette pas ! — combien de capitaines ont fait confiance aux nouveautés profanes, et, avec la science menteuse de notre époque, ont fait naufrage avant d'arriver au port ! »*

Quelle pénible et douloureuse constatation faite ici par le Père des fidèles ! Mais aussi quels salutaires avertissements, et avec quel esprit de foi et quelle humilité ne doivent-ils pas être reçus par tous ceux qui sont et qui veulent rester les vrais enfants de la Sainte Église !

Sous l'enseigne des « aspirations modernes », audacieusement affiché par les forces révolutionnaires et libérales, coalisées contre l'intégrité nécessaire des revendications catholiques, on a vu se

grouper, en ces derniers temps, tous les systèmes d'idées anticatholiques sous l'inspiration dominante de la franc-maçonnerie, et résumer comme en une synthèse universelle de l'erreur tous les sophismes et toutes les aberrations inspirés aux hommes par l'Énnemi du genre humain.

Après avoir prêché la conciliation des dogmes catholiques avec « les idées du siècle », et cela dans ce que celles-ci ont de plus nettement antichrétien, on en est arrivé, de nos jours, à couvrir du beau nom de charité des faiblesses lamentables et des capitulations honteuses. On écrit des pages et des pages, dans des revues qui nous avaient accoutumés à plus d'orthodoxie, pour louer les « bonnes intentions » de pauvres égarés sur le terrain de la doctrine et pour pallier même des erreurs formellement réprouvées par le Saint-Siège.

En Allemagne, entre autres pays atteints aujourd'hui par le fléau du *concessionisme*, on voit des laïques catholiques, voire certains ecclésiastiques, s'évertuer à légitimer et à recommander publiquement les syndicats d'ouvriers neutres et interconfessionnels, où catholiques et protestants croient travailler efficacement à rétablir la paix sociale sur des fondements plus ou moins hétérodoxes et contrairement aux directions de l'encyclique *Singulari quadam*. On va même, en certains milieux, jusqu'à ridiculiser publiquement les catholiques intégraux, qui consacrent tous leurs efforts à donner aux unions ouvrières catholiques le caractère nettement confessionnel, qui seul peut les sauver du socialisme et de l'anarchie.

Et pourtant, le Souverain Pontife a fait entendre sa voix souveraine à plusieurs reprises. « *Mais mes paroles, disait S. S. Pie X, le 27 mai dernier, n'ont pas toujours été comprises et interprétées comme il le fallait, bien qu'elles fussent claires et précises.* »

« *Ne cessez jamais, recommandait ensuite Sa Sainteté aux cardinaux, de répéter que, si le Pape aime et approuve les associations catholiques, qui ont pour but aussi le bien matériel, il a toujours enseigné que le bien moral et religieux doit avoir la préférence, et que, à la juste et louable intention d'améliorer le sort de l'ouvrier et du paysan, il faut toujours unir l'amour de la justice et l'usage des moyens légitimes de maintenir, entre les diverses classes sociales l'harmonie et la paix. Dites clairement que les associations mixtes,*

*les alliances avec des non-catholiques pour le bien-être matériel dans certaines conditions sont permises, mais que le Pape aime mieux ces unions de fidèles qui, laissant de côté tout respect humain et fermant leurs oreilles à toute louange et à toute menace adverse, se serrent autour de leur drapeau, qui est d'autant plus splendide et glorieux qu'il est plus combattu, parce qu'il est le drapeau de l'Église.»*

Souhaitons que tous les ouvriers canadiens-français, dociles à ces directions du Souverain Pontife, et reconnaissant les graves dangers des unions internationales, se serrent autour du drapeau de la Sainte Église en formant partout des associations franchement confessionnelles !

A.

---

---

## FAITS ET ŒUVRES

### NOS AMIS DE L'ANGE-GARDIEN

L'action sociale catholique va de l'avant dans notre diocèse : on l'a vu encore une fois à la belle journée sociale du 3 mai dernier tenue à L'Ange-Gardien, et dont tous garderont avec soin le précieux souvenir.

Il est souverainement intéressant de relire, à ce sujet, le rapport éloquent et détaillé présenté ce jour-là par M. Emmanuel Laberge, le dévoué secrétaire de la Ligue du Sacré-Cœur et de la Société de Tempérance de cette paroisse.

Nos amis de L'Ange-Gardien ont d'abord voulu se ranger sous l'étendard du Sacré-Cœur. Le 13 février 1911, naissait la Ligue des hommes, avec un effectif de 220 ligueurs. Le 25 décembre 1910, celle des jeunes gens se composait déjà de 125 membres.

« Nous étions ligueurs », poursuit M. Laberge, « mais nous n'avions alors franchi que la première étape dans la milice du Sacré-Cœur. »

A la suite d'une prédication de Sa Grandeur Mgr l'Auxiliaire, 325 hommes et jeunes gens embrassèrent, le 17 octobre 1911, la Croix Noire de Tempérance. Touchés d'un si fier exemple, femmes, jeunes filles et enfants ne tardèrent pas plus à se donner à cette Croix rédemptrice. L'on peut donc dire que presque tous en sont et qu'il existe là un vaste effort de prédication anti-alcoolique, qui atteint les écoles elles-mêmes, ces pépinières des tempérants de demain.

Et M. Laberge, en quelques traits vigoureux, fait le tableau des œuvres sociales catholiques de sa paroisse.

Sous la belle impulsion de la Société de Tempérance de l'endroit, 350 électeurs municipaux moins deux ont voté, en janvier 1912, un règlement de prohibition. Succès éclatant, dont il faut féliciter encore ces braves catholiques !

Le courage logique des tempérants de L'Ange-Gardien a mis fin aussi à la vente clandestine de l'alcool dans la paroisse.

Se faisant le champion des conseils municipaux contre la Chambre de Commerce du district de Montréal, dans les circonstances que l'on sait, la Ligue du Sacré-Cœur de la dite paroisse adressait, le 28 janvier 1912, une ferme et noble protestation au gouvernement provincial.

Aux dernières élections locales, enfin, à la demande de la même Ligue, les deux candidats pour le comté de Montmorency s'engageaient à bannir l'alcool de la campagne électorale dans la municipalité et à favoriser, une fois élus, toute législation favorable à la grande cause de la tempérance.

Le Conseil des Forestiers Catholiques, le Cercle de l'Alliance Nationale et les membres de l'Union musicale de l'endroit sont entrés, eux aussi, dans le mouvement de salut.

L'Ange-Gardien a une population considérable d'ouvriers, que préoccupe à bon droit le mouvement social catholique. Dans une conférence spécialement destinée à cette portion notable de ses ouailles, M. le curé, l'abbé Omer Plante, causait, le 30 novembre 1912, de la question ouvrière. Après avoir défini une union ouvrière, il s'éleva contre l'internationale et fit à ses braves ouvriers un vigoureux plaidoyer en faveur des unions nationales et des syndicats catholiques.

L'Ange-Gardien fêtera, le 18 octobre prochain, le 250ème anniversaire de sa fondation. La piété reconnaissante des paroissiens élèvera en même temps un monument au Sacré-Cœur. C'est couronner d'un geste magnifique une belle série d'initiatives généreuses.

Nul doute que le Sacré-Cœur va bénir avec profusion une telle paroisse à lui déjà consacrée publiquement.

L. P.

# LES PRÉVOYANTS DU CANADA

ASSURANCE FONDS DE PENSION

CAPITAL AUTORISÉ - \$500,000.00.

Actif du Fonds de Pension le  
31 mars 1914 - \$454,368.15

Progression de la Compagnie jusqu'au 31 mars 1914

	SECTIONS	SOCIÉTAIRES	PENSIONS	ACTIF
1909	45	1,880	5,205	\$ 16,461.94
1910	149	8,540	19,269	72,217.94
1911	224	14,228	30,910	170,670.80
1912	294	19,326	39,211	284,855.82
1913	349	24,492	47,957	423,745.31
1914 (31 mars)	356	25,295	49,465	454,368.15

Continuez cette progression pendant vingt ans, vous aurez une idée des sommes énormes dont disposeront Les Prévoyants du Canada, lorsque le temps de payer les rentes sera venu.

**ANTONI LESAGE,**

Gérant-Général.

Bureau Chef : EDIFICE "DOMINION"  
126, RUE ST-PIERRE, QUÉBEC.

Bureau à Montréal : Chambre 22, EDIFICE "LA PATRIE";

X. LESAGE, Gérant.

Agents à Québec : MM. S. Côté, 9<sup>1</sup>/<sub>2</sub>, rue St-Michel,  
Leclerc & Deguise, Ed. "Merger"

INSTALLATION  
d'éclairage à l'électricité

---

ACCESSOIRES  
et appareils électriques  
de tous genres

---

Prix les plus bas

---

**Goulet & Bélanger**

Ingénieurs-Électriciens

82 rue de la Couronne

QUÉBEC

# COMPAGNIE CHINIC QUEBEC

ANCIENNE MAISON MÉTHOT FONDÉE EN 1808

MARCHANDS QUINCAILLIERS EN GROS ET  
EN DÉTAIL

FOURNISSEURS ORDINAIRES

DU CLERGÉ, DES FABRIQUES,  
DES INSTITUTIONS RELIGIEUSES  
ET DES MAISONS D'ÉDUCATION

UN MARCHÉ EXCEPTIONNEL UN SEUL PRIX



SI LE PUBLIC CONNAISSAIT les  
grands avantages des VERRES TORIQUES  
sur les autres verres à lunettes ordinaires  
personne n'achèterait plus que des VERRES  
TORIQUES. Le foyer de ces verres est  
presque illimité tandis que dans les verres  
ordinairement vendus il n'existe guère que  
dans une partie fort limitée du centre.  
C'est le verre que tous les vrais oculistes  
prescrivent parce que c'est vraiment le seul  
qui donne ENTIERE SATISFACTION.

**P. C. Lacasse**

OPTICIEN ET OPTOMÉTRISTE  
40, RUE DE LA FABRIQUE

FONDÉE AU CANADA EN 1888.

## F. CERNICHIARO & FRERE

Doreurs, Argenteurs et Nickeurs sur articles métalliques

51, RUE SOUS-LE-FORT, (près de l'ascenseur)

QUÉBEC.

Fabrication et réparation de vases sacrés de toutes descriptions, de chandeliers et autres bronzes d'églises, de coutellerie et argenterie de table.—Ciselure artistique.—Dorure, argenture et nickelure sur métal.—Soudures en or et en argent.—Vente et échange d'orfèvrerie et bronzes d'église.—Spécialité de vernis inaltérable pour bronze.

### AUX COMMUNAUTÉS ET AUX FABRIQUES

FABRICATION ET  
VENTE de CIERGES  
fabriqués suivant les  
règlements diocésains.



JOS. LASNIER, Longueuil, P. Q.

## EMILE JACOT

MONTRES ET HORLOGES DE PRÉCISION

TRAVAIL TRÈS SOIGNÉ EN TOUS GENRES

OPTIQUE SCIENTIFIQUE

LUNETTES OU LOUIGNONS  
pour tous les cas d'Amétropie.

95, rue Saint-Joseph, - - - QUÉBEC

## J. E. LIVERNOIS LIMITÉE

IMPORTATEURS EN GROS

Produits Chimiques, Remèdes Brevetés, Parfums, Etc.

RUE SAINT-JEAN, - - - - - QUÉBEC, CAN.

Bureau: 82, rue St-Pierre. Téléphone 263. Résidence: 15, rue Ste-Julie.

**CHARLES GAGNON,** AGENT ET COURTIER  
D'ASSURANCES.

FEU — VIE — ACCIDENTS — MARINE, Etc.

## LOUIS VEUILLOT

Correspondance. 8 vols in-8..	12.00	Les Coulevres. 1 vol. in-12..	0.50
Cà et Là. 2 vols in-12.....	2.00	Vis de la Mère Anne-Séraphi-	
Le Parfum de Femme. 2 vols		ne Boulier. 1 volume in-12..	0.50
in-12.....	1.75	L'Honnête Femme. Préface	
Les Odeurs de Paris. 1 vol.		de Jules Lemaitre. 1 vol. in-12	0.85
in-12.....	1.00	Cara. Poème. in-12 carré.....	1.00
Les Livres - Penseurs. 1 vol.		Agnès de Lovens. 1 v. in-8 ill..	0.40
in-12.....	0.85	Rome et Lorette. 1 v. in-8 ill..	0.40
Historiettes et Fantaisies. 1 v.	0.85	Les Pèlerinages de la Suisse.	
La Vie de Notre Seigneur Jé-		1 volume in-8 illustré.....	0.40
sus-Christ, 1 volume.....	1.00	Derniers Mélanges(1872-1877).	
La Guerre et l'homme de		4 vols. in-8. \$6.00. Chaque	
Guerre. 1 volume.....	0.85	volume se vend séparément..	1.50
Le Droit du Seigneur au		Lettres à Mlle Charlotte de	
Moyen-âge. 1 volume.....	0.85	Grammont. 1 volume in-12.	0.85
Corbin et d'Aubecourt. 1 vo-		Pages choisies. Avec introduc-	
lume in-12.....	0.50	tion, critique d'Antoine Al-	
Le même, édition illustrée....	0.25	balat. 1 volume.....	0.85

## J.-P. GARNEAU

LIBRAIRE-ÉDITEUR ET MARCHAND  
D'ORNEMENTS D'ÉGLISE

**47, rue Buade, - - - - - QUEBEC.**

## LA CIE J.-A. LANGLAIS & FILS

LIBRAIRES - ÉDITEURS - IMPORTATEURS

GROS ET DÉTAIL

**177, RUE SAINT-JOSEPH, - - QUEBEC.**

Éditeurs des livres de plain-chant :

Graduel et Vespéral, Paroissien Noté, Extrait du paroissien noté, Ordre des sépultures. Ces livres sont publiés avec l'autorisation de S. G. Mgr l'Archevêque de Québec.

Agents généraux pour le Canada, des cloches françaises HAVARD.  
GARANTIE DE SATISFACTION.

Articles religieux : Statuettes, Encens, Huile de huit jours, Livres de prières.  
Livres de prix.

Spécialités :—Fournitures d'écoles, Mobilier scolaire, Tableaux de musée  
social, etc., etc.

Catalogue illustré, adressé sur demande

MAISON FONDÉE EN 1862

## O. PICARD & FILS

Pose d'Appareils Hygiéniques les plus perfectionnés et les plus modernes dans les édifices publics et les maisons privées.

**VENTILATION : UNE SPÉCIALITÉ.**

Fournaies à Air Chaud, à Eau Chaude et à Vapeur.

**QUÉBEC**

---

## PICARD & DUQUET

ENR.

**HORLOGERS ET BIJOUTIERS**

**36, rue St-Jean, - - - - - QUÉBEC**

**MONTRES, HORLOGES et BIJOUX de TOUTES SORTES**

Réparations de Montres, Horloges. Ouvrage garanti.

**SPÉCIALITÉ : MÉDAILLES ET INSIGNES POUR SOCIÉTÉS.**

RÉPARATIONS DE VASES SACRÉS, ETC.

---

### Pour ÉGLISES, CHAPELLES, COMMUNAUTÉS

Nous avons un assortiment complet d'HARMONIUMS-ORGUES, des instruments de grande renommée et vendus avec les meilleures garanties.

**MESSIEURS LES MEMBRES  
DU CLERGÉ**

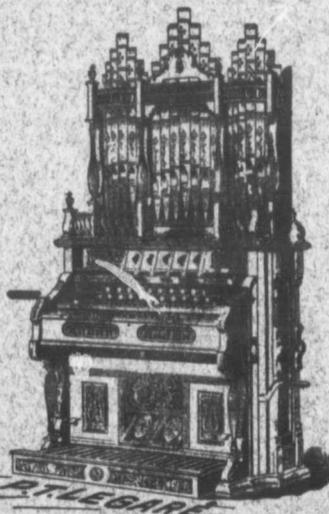
sont spécialement invités à nous faire visite ou à nous écrire pour achat de pianos, harmoniums, orgues.

Nos prix et conditions comme nos instruments de musique vous conviendront.

Catalogues et prix sur demande.

**P. T. LEGARÉ LTÉE.**

273-287, RUE ST-PAUL—QUÉBEC





## La Compagnie Gauthier & Frère

INCORPORÉE

### PEINTRES - DECORATEURS

Vient d'ouvrir une très importante, fabrique de verre plombé, verrières (vitraux peints), pour églises et maisons privées.

Cette fabrique, qui est la mieux outillée du pays est sous la direction d'un artiste de haute renommée, qui est bien secondé par d'habiles ouvriers.

La Compagnie Gauthier & Frère a obtenu la médaille d'or à la dernière Exposition Provinciale comme l'atteste la vignette ci-haut.

Deux importants contrats pour verrières sont en voie d'exécution, un pour l'église de Beauport, et l'autre à l'église Notre-Dame de Lourdes, pour le compte des RR. PP. Oblats de St-Sauveur, Québec.

Estimé et croquis fournis sur demande.

La maison Gauthier & Frère, la plus ancienne du genre dans la Province de Québec, établie en 1868, a décoré plus de 200 églises dans les différentes provinces du Dominion.

Spécialités : Peinture à fresque, décoration d'églises, dorure, encadrements de tous genres, pour chemins de Croix, peintures à l'huile, etc., etc.

**MANUFACTURE DE MIROIRS — ATELIERS DE BIZEAUTAGE, etc.**

Ouvrage fait avec soin et garantie de satisfaction.

**La Compagnie Gauthier & Frère, Incorporée**  
Tél. 2300 295, RUE ST-JOSEPH, QUÉBEC

# LA CAISSE D'ÉCONOMIE DE NOTRE-DAME DE QUEBEC

BANQUE D'ÉPARGNES

Fondée en 1848

## BUREAU PRINCIPAL

Haute-Ville, Québec, No 21, rue St-Jean.

### SUCCURSALES A QUEBEC :

ST-ROCH, coin des rues St-Joseph et du Pont.

ST-SAUVEUR, No 801 rue St-Valier.

ST-JEAN-BAPTISTE, No 479 rue St-Jean.

BASSE-VILLE, No 53, rue St-Pierre.

LIMOILLOU, Boulevard St-Charles.

### SUCCURSALES A LEVIS :

RUE COMMERCIALE, No 103, (au bas de la côte).

RUE EDEN, No 20, (sur la côte).

SONT OUVERTES LES SAMEDIS ET LUNDIS SOIRS, de 7 à 8.30 hres,  
les succursales suivantes : ST-ROCH, ST-SAUVEUR, ST-JEAN-  
BAPTISTE, LIMOILLOU et LEVIS RUE EDEN.

### BANQUES À DOMICILE

Ne pas oublier que la CAISSE D'ÉCONOMIE offre aux familles de petites BANQUES en métal que l'on garde chez soi et dans lesquelles les parents et enfants peuvent placer leur petites économies qui sont ensuite, sur demande, entrées dans un livret que la Caisse leur fournit et sur lesquelles il est payé un intérêt.

### COFFRETS DE SURETÉ

COFFRETS DE SURETÉ à louer au BUREAU PRINCIPAL et à la SUCCURSALE DE ST-ROCH, pour la garde de débentures, documents importants, bijoux et autres valeurs.

LA CAISSE D'ÉCONOMIE, en raison même de sa charte et de la nature de ces opérations, offre à ses déposants des garanties exceptionnelles